



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération n°24.2.11	FINANCES <i>Subvention DETR/DSIL 2024 pour la réhabilitation de l'église – modification du plan de financement</i>

Madame le Maire expose le projet de réhabilitation de l'église Saint Pierre – Saint Paul, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études, à 815 388 € HT pour la tranche ferme.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : 1^{er} trimestre 2024
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} septembre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 décembre 2025

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération sur la base duquel une demande de subvention DETR/DSIL a été déposée en vertu de la délibération du 13 décembre 2023, était le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	285 386 €	35,00%
COMPA	Fonds de concours 2024	215 000 €	26,37%
Auto-financement			
Fonds propres		315 002 €	38,63%
Total HT		815 388 €	

Après instruction, les services préfectoraux demandent à ce que le dossier soit fléché sur le dispositif DETR, avec des montants plafonds inférieurs, ce qui a pour conséquence de réduire le montant de la subvention demandée et modifier le plan de financement, dont voici ci-dessous le prévisionnel modifié :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	175 000 €	21,46%
COMPA	Fonds de concours 2024	215 000 €	26,37%
Auto-financement			
Fonds propres		425 388 €	52,17%
Total HT		815 388 €	

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances – Moyens généraux en date du 5 décembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 815 388€ HT
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement modifié exposé
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement modifié

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance**

